



Décision n° 4/2017

La Directrice du Parc national de la Vanoise,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 juillet 2009 portant sur les délégations accordées au Directeur,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 25 janvier 2017 relative aux tarifs des prestations d'animation et de communication,

décide

Les tarifs pratiqués dans les refuges appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 1) à compter du 1er janvier 2017.

Les tarifs pratiqués et les modalités pour la mise à disposition d'expositions appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 2) à compter du 1er février 2017.

porte à connaissance

Les tarifs pratiqués pour les prestations d'animations et de communication conduites par des agents de l'établissement du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 3) à compter du 1er février 2017.

A Chambéry, le 1^{er} février 2017

La directrice,

Eva ALIACAR



TARIFS REFUGES 2017

REFUGES	CATEGORIES DE TARIFS hors taxe de séjour	Propositions Tarifs 2017 (€TTC)
REFUGE GARDE (en période de gardiennage)	Nuitée/personne en dortoir – tarif de base	16,50
	Supplément nuitée/personne pour couchage dans chambre de 1 à 4 lits sur demande	5,00
	Nuitée/personne en dortoir – <i>Enfants, jeunes jusqu'à 18 ans et étudiants*</i>	9,00
	Enfants de moins 8 ans* (dans le cadre familial hors activités en groupe scolaire)	gratuité si demi-pension
	Nuitée/personne – Professionnels de l'encadrement* (guides de haute montagne, accompagnateurs, hors encadrants bénévoles) dans l'exercice de leur activité	gratuité
	Nuitée/personne – Scolaires (et encadrant dans le cadre de l'activité scolaire dans la limite de un encadrant par tranche de 10 élèves)	7,50
	Usage de tente ou bivouac** avec accès aux commodités du coin hors sac – nuitée/personne	4,00
	Redevance de passage (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) – tarif/personne	2,00
	<i>Refuge de l'Arpont : contribution à l'investissement (1)</i>	2,00
REFUGE NON GARDE (hors période de gardiennage)	Redevance nuitée / personne (place en dortoir, utilisation des moyens de cuisson et/ou vaisselle) – tarif de base	10,00
	Redevance nuitée / personne (place en dortoir, utilisation des moyens de cuisson et/ou vaisselle) – Enfants, jeunes de 8 à 18 ans et étudiants,	5,00
	Enfants de moins 8 ans	gratuité
	Redevance de passage en journée (utilisation de chauffage, des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) ; tarif/personne	2,00

* Les tarifs réduits sont accordés uniquement sur présentation des justificatifs.

La gratuité de la nuitée et le tarif demi-pension pour les enfants de moins de 8 ans s'appliquent pour le refuge-porte du Bois en dehors de la période du 15 décembre au 15 avril.

** L'usage des tentes est autorisé autour des refuges suivants : L'ARPONT – LA FEMMA – LE FOND DES FOURS – LA LEISSE – LE COL DU PALET – PLAISANCE – LA VALETTE – VALLONBRUN.

(1) surtaxe encaissée par la gardienne pour toute nuitée payante

Montant maximum de la demi-pension (contractuel) :

- 44 € en été

- 20 € pour les enfants de moins de 8 ans *

- 50 € en saison enneigée

Appliqué sur le tarif nuitée de base en dortoir, hors supplément chambre (1 à 4 lits) demandée et hors contribution à l'investissement Arpont où les suppléments de tarifs de nuitée sont répercutés sur le plafond de la demi-pension.

TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS
- ANNEE 2017 -

		2017 € TTC
<u>MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION</u>		
<u>EXPOSITIONS HORS ACTIVITE COMMERCIALE ET ACCES GRATUIT</u>		
TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières	Location mensuelle Caution de mise à disposition	GRATUIT 400,00
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition <i>sauf convention de partenariat</i>	250,00 3000,00
<u>EXPOSITIONS POUR ACTIVITE COMMERCIALE</u>		
TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières (*) 10 % de la valeur de l'exposition par mois entamé	Location mensuelle Caution de mise à disposition	10 % (*) 400,00
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition	10 % (*) 3000,00
<u>MODALITES GENERALES POUR TOUTES LES EXPOSITIONS</u>		
- location forfaitaire mensuelle et par mois entamé		oui
- pénalités de retour par jour		40,00
- frais de port ou de transport à la charge de l'emprunteur		oui
- assurance obligatoire pour le montant de la valeur de l'exposition		oui

**TARIFS POUR LES PRESTATIONS
D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION
- ANNEE 2017 -**

		2017 € TTC
PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVAL		
A – SORTIE DECOUVERTE DU «METIER DU GARDE MONITEUR » DONT RANDONNEES PHOTOS - D'UNE JOURNEE - D'UNE DEMI JOURNEE	ADULTE	15,00
	tarif réduit (1)	11,50
	13 à 18 ans et étudiant	6,00
	tarif réduit	5,00
	ENFANT (2)	4,00
	tarif réduit	3,50
	ADULTE	8,00
	tarif réduit	6,50
	13 à 18 ans et étudiant	4,00
	tarif réduit	3,00
ENFANT (2)	GRATUIT	
B – RENCONTRE AVEC GARDE-MONITEUR ET ANIMATION DE REFUGE-PORTE	ADULTE	GRATUIT
	ENFANT	GRATUIT
(1) pass'explorateur Haute Maurienne (CCHMV) (2) jusqu'à 12 ans et obligatoirement accompagné d'un adulte		
RANDONNEE SUR DEMANDE		
A – RANDONNÉE D'UNE ½ JOURNEE (3) inclut les collèges d'Aime et Moûtiers ainsi que les lycées de Saint-Michel de Maurienne, Saint-Jean de Maurienne et Moûtiers	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
B – RANDONNEE D'UNE JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	85,00
	AUTRES ORGANISMES	175,00
RENCONTRE-PROJECTION SUR DEMANDE		
A – RENCONTRES « A DOMICILE » AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE ou conférence	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
B – RENCONTRES DANS UN REFUGE OU UN REFUGE-PORTE AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
PRESTATIONS MIXTES		
Il s'agit de prestations ponctuelles associant le Parc et un partenaire : collectivité, association, office de tourisme. Le montant des droits est fixé d'un commun accord entre le Parc et son partenaire. Celui-ci se charge de l'encaissement des droits et du paiement des frais éventuels (location de salle par exemple). La somme restante est répartie pour moitié entre le Parc et son partenaire.		
PRESTATIONS FORFAITAIRES		
Ces prestations concernent des opérations qui bénéficient d'une programmation particulière : série de rencontres- animation, rencontre et randonnée, etc... Ces prestations font l'objet d'un accord spécifique quant au contenu et au prix.		
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		
A – agents techniques et techniciens		
- LA JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT 400,00
- LA 1/2 JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT 200,00
B – CHARGES DE MISSION - LA JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	DIVERS	800,00

**TARIFS POUR LES PRESTATIONS
D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION
- ANNEE 2017 -**

		2017 € TTC
<u>DROITS DE TOURNAGE DANS LE COEUR DU PARC</u>		
Cinéastes en activité professionnelle :		
- court métrage 1er jour		GRATUIT
- court métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- long métrage 1er jour		GRATUIT
- long métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- Accompagnement d'un agent du Parc		GRATUIT
- Autres prestations		GRATUIT
<u>PHOTOTHEQUE</u>		
Cession de droits : cf. tarif photothèque (téléchargeable sur site de la photothèque) adopté par le Bureau le 4 mars 2014		